

Séance ordinaire du 27 mai 2024

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-septième jour du mois de mai deux mille vingt-quatre à dix-sept heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du conseil de la Ville Steve Dorval.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2024-03-54

Félicitations et remerciements au membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter et de remercier le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin pour ses vingt années consécutives de services à titre de membre de ce conseil, qui a reçu le prix *Hommage aux 20 et 30 ans* remis par l'Union des municipalités du Québec, lors des récentes assises 2024 de cette union, de même que de souligner sa contribution et son implication exceptionnelles auprès de notre communauté, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-55

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 mai 2024 avec modification par l'ajout de l'affaire suivante :

- « **Modification de la résolution CV-2024-02-76 « Donation ou cession à titre gratuit d'une partie du lot 2 219 281 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis) à Mission unitaînés et confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot », accord-cadre à intervenir avec Mission unitaînés et l'Office municipal d'habitation de Lévis, aide financière à Mission unitaînés, aide financière à l'exploitant, crédit de taxes à Mission unitaînés et à l'exploitant et financement afférent**
Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2024-018](#)

- « Appui à la Coalition de l'Est pour un lien interrives »

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-56

Période de questions

Environ 20 personnes assistent à la séance. Aucune question n'a été transmise par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville. Plusieurs personnes prennent la parole. Une personne dépose un document concernant une problématique d'eau dans le secteur de la rue de la Grève-Guilmour. Une personne dépose un document concernant les règles de régie interne de la Société de transport de Lévis.

CV-2024-03-57

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 13 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-58

Dépôt des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 mai 2024 et de la séance extraordinaire du comité exécutif du 13 mai 2024

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 mai 2024 et de la séance extraordinaire du comité exécutif du 13 mai 2024 sont déposés.

CV-2024-03-59

Besoin de main-d'œuvre à la Direction du Greffe de la Ville

[Document d'aide à la décision GCH-2024-060](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-52 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'autoriser le mouvement de main-d'œuvre à la Direction du Greffe de la Ville, tel que précisé à la fiche de prise de décision GCH-2024-060, et ce, rétroactivement au 8 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-60

Besoins de main-d'œuvre à la Direction de l'approvisionnement
[Document d'aide à la décision GCH-2024-062](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-53 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction de l'approvisionnement, tel que précisé à la fiche de prise de décision GCH-2024-062.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-61

Certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2024-34-53 sur la création d'une réserve financière pour le financement des dépenses relatives au logement social et abordable (document d'aide à la décision URBA-CUMB-2024-006)
[Document d'aide à la décision Certificat d'enregistrement RV-2024-34-53](#)

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- Règlement RV-2024-34-53 sur la création d'une réserve financière pour le financement des dépenses relatives au logement social et abordable (document d'aide à la décision URBA-CUMB-2024-006).
-

CV-2024-03-62

Certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2024-34-54 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives au développement du logement social et abordable (document d'aide à la décision URBA-CUMB-2024-007)
[Document d'aide à la décision Certificat d'enregistrement RV-2024-34-54](#)

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- Règlement RV-2024-34-54 décrétant un emprunt pour financer les

dépenses relatives au développement du logement social et abordable
(document d'aide à la décision URBA-CUMB-2024-007)

CV-2024-03-63

Engagement de la Ville dans la démarche d'un plan de gestion des actifs en eau (PGA) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
[Document d'aide à la décision GEN-GAPP-2024-002](#)

ATTENDU QUE la Ville reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

ATTENDU QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyennes et citoyens ;

ATTENDU QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Ville et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif au plan de gestion des actifs (PGA) de ce ministère, ainsi que des outils y afférant et qu'elle comprend chaque partie constituant le plan de gestion des actifs (PGA) ;

ATTENDU QUE le plan de gestion des actifs (PGA) permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-79 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

De s'engager à élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des actifs (PGA), afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux.

De transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard le 31 décembre 2026, le sommaire du plan de gestion des actifs (PGA), ainsi que les informations requises par ce ministère.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-64

Récupération des sommes relatives à la disposition de véhicules et d'équipements pour l'encan pour l'année 2024
[Document d'aide à la décision DEI-EM-2024-002](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-57 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'affecter le fruit de la vente des véhicules et d'équipements pour l'encan pour des dépenses d'immobilisations pour l'année 2024, en remplacement de véhicules ou d'équipements, afin de réduire les coûts d'entretien en mécanique et améliorer la flotte.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-65

Entente d'aide financière à intervenir avec Le patro de Lévis inc.
[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2024-014](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-58 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De conclure l'entente d'aide financière à intervenir avec Le patro de Lévis inc., telle que jointe à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2024-014, et ce, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-66

Autorisation de campement temporaire sur le terrain de la marina de la Chaudière en faveur du Drapeau de la famille
[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2024-005](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-59 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'autoriser le campement temporaire sur le terrain de la marina de la Chaudière en faveur du Drapeau de la famille, tel que précisé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2024-005, entre 23 heures le 6 juillet et 5 heures le 7 juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-67

Nomination de membres du comité de sélection du programme Citoyen ou Citoyenne d'honneur de la Ville de Lévis et désignation du Citoyen ou de la Citoyenne d'honneur de la Ville de Lévis de l'année 2024

Document d'aide à la décision COM-2024-003-R-1

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-60 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De nommer les personnes suivantes au comité de sélection du programme Citoyen ou Citoyenne d'honneur de la Ville de Lévis :

- le maire de la Ville, Gilles Lehouillier, à titre de président de ce comité;
- le membre du conseil de la Ville, Brigitte Duchesneau;
- le membre du conseil de la Ville, Alexandre Fallu;
- Michel Gagné, Président de la Corporation du Centre de plein air de Lévis, pour un mandat de deux ans;
- Barbra Tremblay, Directrice des services à la communauté universitaire au campus de Lévis de l'Université du Québec à Rimouski;
- Éliane Trudel, Présidente de la Chambre de commerce de Lévis, pour un mandat d'une année.

De désigner la personne mentionnée à la fiche de prise de décision COM-2024-003-R-1, à titre de Citoyen ou Citoyenne d'honneur de la ville de Lévis de l'année 2024, telle que proposée par les membres du comité de sélection du programme Citoyen ou Citoyenne d'honneur de la Ville de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-68

Dépôt du rapport financier consolidé pour l'année 2023 et du rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers et rapport du maire

[Document d'aide à la décision FIN-2024-028](#)

Le rapport financier consolidé pour l'année 2023, dressé par le trésorier, ainsi que le rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers, tels que joints à la fiche de prise de décision FIN-2024-028, sont déposés à titre d'information.

Le maire fait rapport aux citoyennes et citoyens des faits saillants du rapport financier consolidé pour l'année 2023 et du rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers.

Le membre du conseil de la Ville Serge Bonin dépose un document comprenant des questionnements au sujet des finances de la Ville.

CV-2024-03-69

Dépôt de la résolution du comité de démolition concernant la demande de démolition de l'immeuble situé au 1411, rue Pierre-Beaumont
[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2024-016](#)

La résolution du comité de démolition concernant la demande de démolition de l'immeuble situé au 1411, rue Pierre-Beaumont, telle que jointe à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2024-016, est déposée à titre d'information.

CV-2024-03-70

Dépôt de la résolution du comité de démolition concernant la demande de démolition de l'immeuble situé au 2, rue Barras
[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2024-017](#)

La résolution du comité de démolition concernant la demande de démolition de l'immeuble situé au 2, rue Barras, telle que jointe à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2024-017, est déposée, à titre d'information.

CV-2024-03-71

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une sablière sur une partie des lots 2 359 846, 2 359 861 et 2 359 863 du cadastre du Québec (chemin Saint-Roch, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy)
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-052](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-62 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, un avis défavorable pour une utilisation à des fins autres qu'agricoles, soit à étendre les activités d'une sablière bénéficiant d'un droit acquis, d'aménager un chemin d'accès, d'entreposer temporairement des matériaux provenant de l'extérieur et de procéder à la restauration de la sablière située sur une partie des lots 2 359 846, 2 359 861 et 2 359 863 du cadastre du Québec (chemin Saint-Roch, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy), et ce, en tenant compte des motifs suivants :

- selon l'inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole du sol des lots visés par la demande est de classes 3 et 4 avec des limitations de basse fertilité, de surabondance d'eau et de sols pierreux;
- le site visé se situe dans un milieu agricole dynamique. Le chemin d'accès projeté traversera une érablière et des cultures fourragères;
- l'agrandissement d'une sablière et l'aménagement d'un chemin d'accès sur des lopins cultivés pourraient avoir un impact négatif sur les productions avoisinantes;
- il n'existe pas d'espace approprié disponible hors de la zone verte permettant l'agrandissement d'une sablière. Cependant, les activités d'entreposer temporairement des matériaux provenant de l'extérieur peuvent s'exercer hors de la zone agricole;

- la demande affecte la communauté agricole puisqu'elle vise à agrandir un usage autre qu'agricole;
- il n'a pas été démontré que l'agrandissement de la sablière n'affectera pas les ressources eau et sol. L'excavation pourrait abaisser le niveau de la nappe phréatique et le sol dénudé sera impropre à l'agriculture;
- le plan de développement de la zone agricole mentionne à son plan d'action l'intention de consacrer la vocation agricole de la zone agricole en termes d'espace protégé (le territoire) et de son maintien (activités). L'extension d'une sablière va à l'encontre de cet objectif;
- les paragraphes 4, 7, 8, 9 et 10 du deuxième alinéa de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ne trouvent pas effet dans la présente demande d'autorisation.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-72

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 1 965 024 du cadastre du Québec (1855, chemin Filteau, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-055](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-63 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De donner un avis défavorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 1 965 024 du cadastre du Québec (1855, chemin Filteau, secteur Saint-Nicolas), et ce, en tenant compte des motifs suivants :

- selon l'inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole du sol du lot visé par la demande est de classes 3 et 4, et comprend des sols organiques, le tout avec des limitations de surabondance d'eau et de basse fertilité;
- les possibilités d'utilisation agricole du terrain sont faibles, mais le lot est quand même sous couvert forestier ce qui constitue une utilisation agricole;
- le site visé se situe dans un milieu agroforestier. Le lotissement et l'aliénation pourraient affaiblir la rentabilité agricole de la propriété;
- il existe, selon la réglementation d'urbanisme, plusieurs espaces permettant des usages résidentiels à l'extérieur de la zone agricole. Considérant que la demande vise à délimiter un usage résidentiel déjà autorisé par la Commission de protection du territoire agricole du Québec, le projet ne pourrait donc pas se concrétiser hors de la zone agricole, ni ailleurs sur le territoire. Dans ce contexte, il s'agit d'un espace approprié;
- la demande affectera la communauté agricole puisqu'elle fractionnera davantage une propriété de faibles dimensions;
- l'aliénation constituera une propriété foncière dont la superficie sera insuffisante pour la pratique de l'agriculture viable;
- le plan de développement de la zone agricole (PDZA) mentionne à son

plan d'action l'intention de consacrer la vocation agricole de la zone agricole en termes d'espace protégé (le territoire) et de son maintien (activités). L'aliénation n'affectera pas la vocation agricole et ne permettra pas la venue d'usage autre qu'agricole;

- les paragraphes 4, 7, 9 et 10 du deuxième alinéa de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ne trouvent pas effet dans la présente demande d'autorisation.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-73

Dépôt du rapport du comité consultatif agricole de la séance tenue le 25 janvier 2024

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-075](#)

Le rapport du comité consultatif agricole de la séance tenue le 25 janvier 2024, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-075, est déposé à titre d'information.

CV-2024-03-74

Aide financière au Bureau des arts et de l'audiovisuel du littoral

[Document d'aide à la décision DEV-2024-044](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-67 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'accorder une aide financière au montant maximum de 126 915 \$ au Bureau des arts et de l'audiovisuel du littoral, pour son projet de démarrage des opérations du bureau des arts et de l'audiovisuel du littoral, conformément à la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-75 abrogée par CV-2024-0466

Aide financière à Créations hit the floor

[Document d'aide à la décision DEV-2024-045](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-68 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'accorder une aide financière au montant maximum de 110 000 \$ à Créations hit the floor, pour son projet de développement de la clientèle internationale Hit the floor Lévis 2025, conformément à la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-76

Entente sectorielle de développement en innovation et transformation numérique de la région de la Chaudière-Appalaches pour les années 2024-2027 à intervenir avec le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, la ministre des Affaires municipales et la ministre de l'Emploi et autres partenaires

[Document d'aide à la décision DEV-2024-047](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-70 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De conclure l'entente sectorielle en développement en innovation et transformation numérique dans la région de la Chaudière-Appalaches pour les années 2024 à 2027 à intervenir avec le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, la ministre des Affaires municipales et la ministre de l'Emploi et autres partenaires, telle que jointe à la fiche de prise de décision DEV-2024-047, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-77

Dépôt des listes de contrats au 31 mars 2024

[Document d'aide à la décision APP-2024-076](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 mars 2024, telles que jointes à la fiche de prise de décision APP-2024-076, sont déposées à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 mars 2024 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec une même contractante ou un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 mars 2024 (article 477.3, 2^e et 3^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste des autorisations de dépenses, effectuées par une fonctionnaire ou un fonctionnaire ou une employée ou un employé pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2024 (article 477.2, 5^e alinéa, *Loi sur les cités et villes*);

- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par une fonctionnaire ou un fonctionnaire ou une employée détentrice ou un employé détenteur d'une carte d'achat pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2024.

CV-2024-03-78

Résiliation du contrat relatif à la fourniture du service de gestion de certaines matières résiduelles attribué à Ressourcerie de Lévis

[Document d'aide à la décision APP-2024-080](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-74 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De résilier le contrat relatif à la fourniture du service de gestion de certaines matières résiduelles, attribué par la résolution CV-2022-00-10, à Ressourcerie de Lévis, et ce, en date du 30 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-79

Renouvellement des contrats d'assurance de dommages de la Ville pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025

[Document d'aide à la décision APP-2024-082](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-76 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De reconduire les contrats d'assurance de dommages pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025, tels que décrits à la fiche de prise de décision APP-2024-082.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-80

Dépôt des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2024

[Document d'aide à la décision TMD-2024-017](#)

Le rapport des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2024, est

déposé, à titre d'information.

CV-2024-03-81

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-73 modifiant le Règlement RV-2015-15-06 constituant le comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville et dépôt du projet de règlement
[Document d'aide à la décision DEV-2024-046](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-73 modifiant le Règlement RV-2015-15-06 constituant le comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision DEV-2024-046.

Ce règlement a pour objet de modifier la désignation de l'un des membres du comité et de prévoir que les deux membres représentants de la Direction du développement économique et de la promotion, sans droit de vote, peuvent désigner un remplaçant lorsqu'ils sont en congé, absents à la suite d'une maladie ou d'un accident du travail ou en vacances.

CV-2024-03-82

Adoption du Second projet de règlement RV-2024-34-64 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification quant à la hauteur maximale d'un bâtiment dans les zones M2153 et M2541, à proximité de l'intersection de la route du Président-Kennedy et du boulevard Guillaume-Couture, secteur Desjardins)
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-074](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-65 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Second projet de règlement RV-2024-34-64 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-02-54, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-074.

Le changement apporté au Second projet de règlement par rapport au Projet de règlement consiste :

- au retrait des dispositions relatives aux zones M2464, M2513, M2515 et M2532, soit les articles 2, 3, 4 et 5 du projet de règlement initial;
- à modifier la disposition relative à la grille des spécifications pour la zone M2153 de façon à remplacer le chiffre « 15 » par le chiffre « 12 ».

En conséquence, le Second projet de règlement a pour objet :

- de modifier la grille des spécifications afférente à la zone M2153 de façon à limiter à 12 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux, et ce, pour l'ensemble des usages autorisés;

- de modifier la grille des spécifications afférente à la zone M2541 de façon à limiter à 15 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux, et ce, pour l'ensemble des usages autorisés.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-83

Adoption du Règlement RV-2024-34-65 concernant la division du territoire en districts électoraux

[Document d'aide à la décision GRE-2024-018](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2024-34-65 concernant la division du territoire en districts électoraux a pour objet de diviser le territoire de la ville en 15 districts électoraux et de remplacer le règlement RV-2020-20-28 adopté au même effet;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-55 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2024-34-65 concernant la division du territoire en districts électoraux, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-02-79.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-84

Modification de la résolution CV-2024-02-76 « Donation ou cession à titre gratuit d'une partie du lot 2 219 281 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis) à Mission unitaînés et confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot », accord-cadre à intervenir avec Mission unitaînés et l'Office municipal d'habitation de Lévis, aide financière à Mission unitaînés, aide financière à l'exploitant, crédit de taxes à Mission unitaînés et à l'exploitant et financement afférent
Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2024-018

ATTENDU la résolution du comité exécutif,

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

De modifier la résolution CV-2024-02-76 « Donation ou cession à titre gratuit d'une partie du lot 2 219 281 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis) à Mission unitaînés et confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot » par le remplacement, à l'alinéa, des mots « la lettre d'offre » par les mots « l'accord-cadre ».

De conclure l'accord-cadre à intervenir avec Mission unitaînés et l'Office municipal d'habitation de Lévis, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2024-018, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

D'accorder une aide financière d'un montant minimum et maximum indiqué à cette fiche de prise de décision à Mission unitaînés, laquelle est sujette aux conditions et modalités prévues à cet accord-cadre, tel que joint à cette fiche de prise de décision.

D'accorder une aide financière à l'exploitant équivalente au montant des taxes scolaires, estimée à un montant indiqué à la fiche de prise de décision, laquelle est sujette aux conditions et modalités prévues à cet accord-cadre, tel que joint à cette fiche de prise de décision.

D'accorder une aide à Mission unitaînés sous forme de crédit de taxes, laquelle est sujette aux conditions et modalités prévues à cet accord-cadre, tel que joint à cette fiche de prise de décision.

D'accorder une aide à l'exploitant sous forme de crédit de taxes, laquelle est sujette aux conditions et modalités prévues à cet accord-cadre, tel que joint à cette fiche de prise de décision.

D'autoriser le financement de l'aide financière au montant maximum indiqué à cette fiche de prise de décision, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-85

Appui à la Coalition de l'Est pour un lien interrives

ATTENDU la nécessité d'établir un nouveau lien reliant la rive nord et la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à l'est de Québec;

ATTENDU QUE le dossier du transport dans la capitale concerne des actrices et des acteurs qui vont au-delà de la Communauté métropolitaine de Québec;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la région de Chaudière-Appalaches et de l'est du Québec constituent une part intégrante de la zone d'influence de la Capitale-Nationale et devraient participer activement aux discussions sur le développement des transports et de la mobilité dans la région;

ATTENDU QUE la Caisse de dépôt et placement du Québec déposera bientôt ses conclusions sur un réseau de transport structurant pour la région de Québec;

ATTENDU QU'il est crucial pour les organisations municipales de l'est du Québec d'accéder à des infrastructures de transport structurantes, afin de favoriser le développement économique et le tourisme;

ATTENDU l'importance du transport de marchandises dans le développement économique de la région et de tout le Québec;

ATTENDU l'état vétuste des infrastructures interrives entre la région de Québec et Chaudière- Appalaches et les risques qu'elles représentent pour la stabilité économique de la région de Québec et de l'Est du Québec;

ATTENDU le besoin d'assurer des itinéraires sûrs et rapides pour les services d'urgence, afin de garantir la sécurité des citoyennes et citoyens;

ATTENDU qu'un lien interrives à l'Est contribuerait à une meilleure structuration de l'offre de transport collectif sur le territoire;

ATTENDU que la nouvelle Coalition de l'Est pour un lien interrives vise à regrouper autant des municipalités régionales de comté, des municipalités locales que des entreprises, des organisations ou des associations;

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

Demander au gouvernement du Québec de soumettre et de présenter une ou plusieurs options pour la création d'un lien routier interrives à l'est de Québec.

De transmettre la présente résolution au premier ministre du Québec, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, ainsi qu'aux représentantes et représentants du gouvernement dans la région et de la Coalition de l'Est pour un lien interrives.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-86

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2024-03-87

Félicitations au membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De féliciter le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu pour sa nomination à la Commission des jeunes élues et élus de l'Union des municipalités du Québec, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-88

Condoléances aux membres de la famille de madame Marguerite Bureau

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres de la famille et aux proches de madame Marguerite Bureau et de souligner sa contribution et son implication exceptionnelle dans notre communauté. Madame Bureau a été une figure manquante au sein de l'Office municipal d'habitation de Lévis et elle a été une source d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-89

Félicitations à la Fondation de l'hôtel-Dieu de Lévis

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé à l'unanimité

De féliciter la Fondation de l'hôtel-Dieu de Lévis pour l'organisation et le succès de l'édition 2024 du *Raid Banque Nationale*, qui a eu lieu le 25 mai 2024, au parc de l'Anse-Tibbits, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-90

Félicitations à monsieur Nicolas Bégin et à Créations hit the floor

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur Nicolas Bégin, Directeur, et Créations hit the floor pour l'organisation et le succès de l'édition 2024 de Hit the floor, qui a eu lieu du 16 au 20 mai 2024, au Centre des congrès et d'expositions de Lévis, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-91

Félicitations à monsieur Luca Jalbert et Le patro de Lévis

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur Luca Jalbert et Le patro de Lévis pour le déploiement de l'Espace jeunesse exploreurs et pour ses initiatives, dont le grand nettoyage du boisé de l'École Champagnat, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-92

**Félicitations aux finalistes des Pléiades prix d'excellence 2024 et à la
Chambre de commerce et d'industrie du grand Lévis**

Il est proposé par le membre du conseil Michel Turner
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les finalistes des Pléiades prix d'excellence 2024 et la Chambre de
commerce et d'industrie du grand Lévis pour l'organisation et le succès de
l'édition 2024 des Pléiades, source de fierté et d'inspiration pour la population
lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-93

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 18 h 31, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière